

DEC131696DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie Reibel Foisset, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMS3415 intitulée Chronobiotron

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130628DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Mme Sophie Reibel Foisset aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Sophie Reibel Foisset, dans l'unité du CNRS n° UMS3415, à compter du 14 juin 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 14 juin 2013

La directrice de l'unité
Sophie Reibel Foisset



Visa de la Déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan



Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Alain Berétz